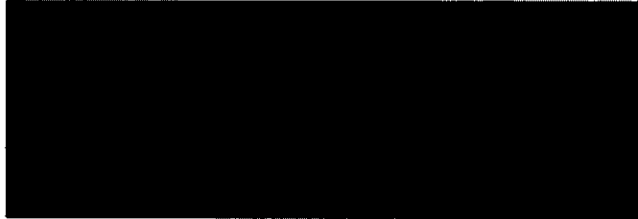




Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2016



Objet : Demande d'accès à l'information  
N/D 10612.1.1.377

---

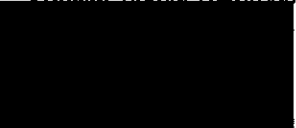
Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous précisons que la Société des établissements de jeux du Québec Inc. (SEJQ) n'a pas d'employés ayant le titre de représentant commercial, ayant pour mandat d'évaluer les demandes des propriétaires de bars qui désirent obtenir des permis pour exploiter des appareils de loterie vidéo. La SEJQ retient les services de travailleurs autonomes sélectionnés à la suite d'un appel de candidatures.

Présentement, il y a 13 travailleurs autonomes, dont la liste des noms et des secteurs qu'ils desservent est ci-jointe.

Il est à noter que les bars, brasseries et tavernes potentiels doivent obtenir une licence auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ). En effet, le mandat de Loto-Québec est d'exploiter un réseau d'appareils de loterie vidéo, exploités dans les Salons de jeux ainsi que dans des établissements titulaires d'un permis de bar, brasserie ou taverne et ayant obtenu une licence d'exploitant de site auprès de la RACJ.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Danielle Collette, avocat  
Directeur du Secrétariat corporatif et  
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information  
Loto-Québec et ses filiales

SIEGE SOCIAL

500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G6 — téléphone : 514 282-8000

Société des établissements de jeux du Québec Inc.

<b>Travailleur autonome</b>	<b>Secteur</b>
Alain Choquette	Laval
Richard Butler	Laurentides Abitibi
Richard Lafleur	Outaouais
Nathalie Turmel	Mauricie Lanaudière
Yanick Gouin	Montréal Est
Mario Brodeur	Montréal Centre
Antonio Calabrese	Montréal Ouest
Anne Carignan	Québec
René Pedneault	Saguenay
Louis Gagnon	Bas St-Laurent
Patricia Janssens	Centre du Québec
Yves Dufour	Estrie
Yves Rémillard	Montérégie